



UNION DES MAISONS FRANÇAISES

Des constructeurs responsables

ATTENTION !

LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION THERMIQUE
ENTRE EN VIGUEUR AU **1^{ER} JANVIER 2013**

EXIGEZ SON RESPECT

LES CONSTRUCTEURS DE L'UNION DES MAISONS FRANÇAISES
S'ENGAGENT SUR CE POINT.



UNION DES MAISONS FRANÇAISES
Des constructeurs responsables

UNION DES MAISONS FRANÇAISES
Parc Club du Millénaire, Bât. 12 • 1025 rue Henri Becquerel • 34000 Montpellier
Tel: 04.67.22.17.17 - Fax : 04.67.22.22.42
Email : contact@uniondesmaisonsfrancaises-lr.org
www.uniondesmaisonsfrancaises-lr.org



UNION DES MAISONS FRANÇAISES

Des constructeurs responsables

REGLEMENTATION THERMIQUE 2012 MODE D'EMPLOI - QU'EST CE QUI CHANGE ?

Obligation d'une étude thermique validant la conformité du projet



Obtention du certificat BBIO à fournir lors du dépôt de permis de construire.



À la fin des travaux : test obligatoire de perméabilité à l'air.



Attestation de conformité assurant le respect de la réglementation thermique 2012



Après réception de la maison, suivi des consommations énergétiques.



UNION DES MAISONS FRANÇAISES

Des constructeurs responsables

UNION DES MAISONS FRANÇAISES

Parc Club du Millénaire, Bât. 12 • 1025 rue Henri Becquerel • 34000 Montpellier

Tel: 04.67.22.17.17 - Fax : 04.67.22.22.42

Email : contact@uniondesmaisonsfrancaises-lr.org

www.uniondesmaisonsfrancaises-lr.org